

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 janvier 2015 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : ALLARD F-BARDA JP-BINGER F-DE FRANCESCO D-
CONRAD J-FELT T -KLEIN C-KOMLANZ L- MEYER B-PROUST F-RINKENBACH R -
MULLER M -SIEBERT C- ZINS M -ZOWNIR E

Membres absents non excusés : /

Membres absents excusés : GREFF H- FRITZ N- GAUTAUX E- SPANNAGEL D

Procurations : FRITZ N à MEYER B- GAUTAUX E à ALLARD F- SPANNAGEL D à
ZOWNIR E

1. Validation des candidatures pour l'adjudication publique du lot n°1 de la chasse communale

Le maire informe le conseil municipal que deux dossiers de candidature pour l'adjudication publique du lot de chasse n°1 ont été déposés à la date limite du 15 janvier 2015, avant 12heures.

Le maire propose donc aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission communale consultative de la chasse réunie le 19 janvier 2015, et de retenir les 2 candidatures, pour une mise à prix de 4000.00 € à savoir :

- M. SCHWARTZ Robert de 57980 DIEBLING
- M. LAUDWEIN Bertrand de 57460 ETZLING

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 3 votes pour par procuration, de valider les deux candidatures pour l'adjudication publique de la chasse le 26 janvier 2015.

2. Détermination de la superficie des 2 lots de chasse communale

M. Le maire rappelle aux membres du conseil que lors de sa réunion du 26 septembre 2014, il avait été décidé de modifier la superficie des 2 lots de chasse en déplaçant la limite entre les 2 lots au niveau de la voie de chemin de fer.

Suite à cette décision, la superficie des lots est la suivante :

- lot n° 1 superficie 282 ha
- lot n° 2 superficie 468 ha

Le conseil prend acte de ces chiffres.

3. Impression du bulletin municipal

Le maire présente aux membres du conseil le devis de la sté Imprimerie Sarregueminoise de 57200 SARREGUEMINES pour l'impression du bulletin municipal mis en page par l'adjointe en charge de l'information.
Ce devis se monte à 995.00 € HT, soit 1015.90 € TTC avec une TVA à 2.10%.
Le conseil donne son accord par 14 voix pour et 4 contre.

4. Achat véhicule de service

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune ne disposant actuellement que de la camionnette Mercedes pour les besoins du service, les agents communaux se servent de leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements et le transport de matériel dans le cadre de leur affectation.

Il propose donc d'acquérir un véhicule d'occasion de marque Ford, modèle transit connect pour une valeur de 4000.00 €, pour éviter l'usage de véhicules personnels pour les besoins de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord par 15 voix pour et 3 votes pour par procuration, et charge le maire d'acquérir le véhicule et d'effectuer les formalités d'immatriculation et d'assurance.

5. Achat de brouettes pour le cimetière

Le maire propose aux membres du conseil d'acquérir des brouettes afin de faciliter le transport de matériaux ou de fleurs aux personnes qui font des travaux sur les tombes du cimetière. Il s'agit de petites brouettes équipées de consigne à pièces de monnaie du même type que les chariots de supermarchés. Il propose le devis de la Sté VIVA de RUMELAGE au Luxembourg pour 915.00 €, non assujettis à la TVA.

Le conseil accepte la proposition du maire par 18 voix pour.

6. Achat terrain Hirt

Le maire présente aux membres du conseil le courrier d'un habitant de Metzting qui propose à la commune d'acquérir 2 parcelles de terrain situés sur le ban de la commune. Il s'agit de la parcelle référencée section 12 Dachshubel n° 182 d'une superficie de 5 ares 24 ca et de la parcelle référencée section 12 Dachshubel n°186 d'une superficie de 2 ares 15 ca. La surface totale à acquérir est de 7 ares 39 ca au prix de 35.00 € l'are, soit un total de 258.65 €.

Le conseil charge M. Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de ces 2 parcelles et l'autorise à signer l'acte d'achat.

7. Vente d'une citerne à mazout

Le maire propose aux membres du conseil municipal de vendre l'ancienne citerne à mazout de la mairie pour une somme de 30.00 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

8. Désignation de l'estimateur des dégâts de gibier rouge

M. Le maire propose aux membres du conseil de désigner M. MEYER Fernand, maire de Metzting, en qualité d'estimateur des dégâts de gibier rouge pour la prochaine période de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Le conseil municipal donne son accord par 18 voix pour.

9. Désignation du correspondant défense

Afin d'assurer une coordination entre le Ministère de la défense et la commune, il est nécessaire de désigner un correspondant défense. Le maire propose M.DE FRANCESCO Daniel.

Le conseil municipal donne son aval par 18 voix pour.

10. Divers

Club de boxe

Le club de boxe nouvellement créé a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention afin d'assurer le financement du matériel nécessaire à l'exercice de son sport.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 3 votes pour par procuration, de verser une somme de 250.00 € au club de boxe A.M.DIEBLIMPACT de Diebling.

Subvention école pour sortie scolaire

Les enseignantes des classes de CM1 et CM 2 sollicitent le versement d'une subvention afin de permettre le financement du séjour en classe découverte des élèves de CM1 et CM2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de leur allouer une somme de 35.00 € par élève, soit 1085.00 € , à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

Prix des maisons fleuries

Afin de récompenser les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris de l'année 2014, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration, de leur accorder des bons d'achat auprès du magasin Caspar horticulture à 57600 MORSBACH, à savoir :

1er prix : 50.00 €

2^{ème} prix : 30.00 €

3 ème prix : 20.00 €

Et aux 7 suivants 10.00 € chacun, pour les deux catégories primées, maisons et balcons.

Motion de soutien aux notaires de France

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier de la Chambre des notaires de la Moselle daté du 15 janvier 2015 par lequel il est demandé au conseil municipal d'approuver la motion présentée concernant le projet de loi Macron et de s'y opposer.

Après en avoir délibéré, le conseil vote la motion par 11 votes pour et 7 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30.

Le maire, René RINKENBACH